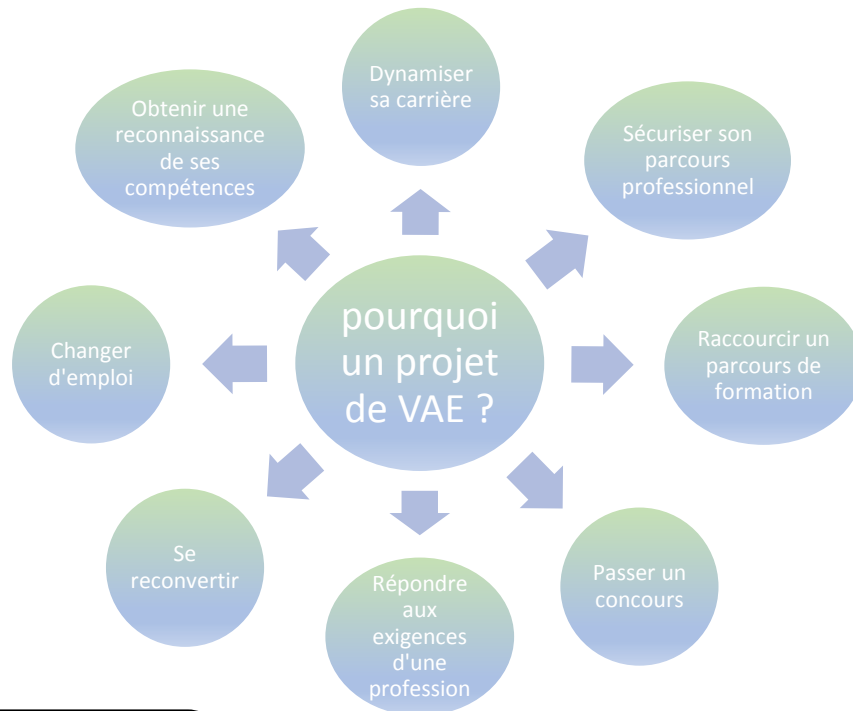


Transformez votre expérience en diplôme

La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) permet de faire reconnaître son expérience professionnelle, sociale ou bénévole en vue de l'obtention d'un diplôme, d'un titre ou d'un certificat de qualification professionnelle.



Publics concernés

Toute personne de plus de 18 ans, salariée ou non, quel que soit son statut ou son niveau de formation

Diplômes concernés

Tout diplôme, titre ou certification du Ministère de l'agriculture et de l'alimentation, du niveau 3 au niveau 5

Objectif de l'accompagnement

Proposer une aide méthodologique au candidat à la VAE pour constituer son dossier auprès du certificateur et pour préparer l'entretien avec le jury

Modalités d'évaluation

Entretien individuel obligatoire de 30 min avec un jury, en se basant sur un dossier de validation constitué par le-la candidat-e

Inscription

- Inscription individuelle par le candidat sur la plateforme nationale « France VAE »
- Entretien avec une Architecte accompagnatrice de Parcours pour établir le choix de la certification visée et le parcours d'accompagnement (optionnel)

Accompagnement individualisé

Une accompagnatrice VAE formée à l'écoute, au conseil, à l'analyse des référentiels et à la démarche VAE du Ministère en charge de l'agriculture guidera le-la candidat-e tout au long de son parcours, en s'appuyant si besoins sur des experts-es dans le secteur professionnel concerné.

Durée de l'accompagnement

Variable et adapté à la situation de chaque candidat-e et au (niveau certification visée, autonomie rédactionnelle...)

Moyens pédagogiques

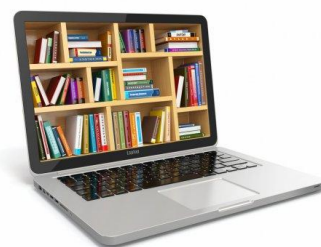
- Accompagnement en présentiel, à distance ou mixte
- Locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite

4 phases dans un accompagnement

1. Décoder le référentiel du diplôme ou certificat visé avec le-la candidat-e et expliquer les attendus du dossier de validation
2. Aider le-la candidat-e à choisir les tâches et activités à décrire, afin de mettre en évidence les compétences, les aptitudes et les connaissances acquises
3. Favoriser le travail de rédaction du dossier : suivi dans son élaboration, précisions demandées, relecture
4. Préparer le-la candidat-e à l'entretien avec le jury : objectifs de l'entretien, conseils, entraînement oral

Méthodes pédagogiques

- Mise en place d'un échéancier
- Aide à l'appropriation du dossier de validation
- Présentation du référentiel du diplôme ou du certificat visé
- Exploration des expériences lors des entretiens oraux
- Rédaction progressive du dossier
- Préparation de l'entretien avec le jury



Calendrier

- Accueil/Entretiens toute l'année après inscription par le candidat sur la plateforme « France VAE »
- Renseignements auprès du secrétariat : 05.55.27.20.41

Informations et inscriptions

CFPPA de Tulle-Naves

Centre de Formation professionnelle et de Promotion Agricole
Cézarin – 19460 NAVES – 05.55.27.20.41

cfppa.tulle-naves@educagri.fr

<http://www.lycée-agricole-tulle.fr/>



Autres contacts VAE :

- DRAAF Nouvelle-Aquitaine/SRFD – 05.49.03.11.78
- Point Relais Conseil VAE de la Corrèze – 05.55.18.94.54
- Portail de la Validation des Acquis de l'Expérience – www.vae.gouv.fr

